

Faculté d'Economie, de Gestion et de Sciences Sociales

Université de Liège

**DROITS D'INSCRIPTION ET BOURSES D'ÉTUDES
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE :
PROPOSITIONS DE REFORME**

CREPP

*Centre de Recherches en Economie Publique et
en Economie de la Population*

Sergio Perelman, Pierre Pestieau, Myriam Sluse et Marianne Stévant

1999

Boulevard du Rectorat, 7 (B31) - 4000 Liège -BELGIUM

Phone 32 4 3663108 / FAX 32 4 3663106 / E-mail CREPP@ulg.ac.be

Table des matières.

INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1	
DÉLIMITATION DU CHAMP D'OBSERVATION	7
CHAPITRE 2	
COÛT DES ÉTUDES ET TRANSFERTS DE L'ÉTAT	13
CHAPITRE 3	
INCIDENCE REDISTRIBUTIVE	21
CALCUL DE L'INCIDENCE	23
CHAPITRE 4	
POUR UN PARTAGE PLUS ÉQUITABLE DU FINANCEMENT	
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	31
CADRE D'ANALYSE.....	33
PROPOSITION DE RÉFORME	35
SCÉNARIOS ALTERNATIFS	38
<i>Scénario 1</i>	38
<i>Scénario 2</i>	40
<i>Scénario 3</i>	41
<i>Scénario 4</i>	43
<i>Scénario 5</i>	44
CONCLUSIONS	49
ANNEXE 1	
ESTIMATION DES PROBABILITÉS DE POURSUIVRE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES	55
ANNEXE 2.	59
BIBLIOGRAPHIE	61

INTRODUCTION

Ce texte s'inscrit dans le prolongement du rapport *Droits d'inscription, bourses d'études et démocratisation dans l'enseignement universitaire*, réalisé à l'intention de la Communauté française en octobre 1997. A beaucoup d'égards, les deux rapports sont comparables, notamment sur le plan méthodologique ; ils se distinguent cependant sur un aspect fondamental, le souci d'aboutir à des propositions de réforme et à des évaluations de ces mêmes réformes qui tiennent compte de la manière la plus précise et complète possible de la complexité de la situation.

C'est pour cette raison qu'au départ de cette recherche, dans une première partie, nous avons voulu reproduire les caractéristiques de la population concernée, directement ou indirectement, par l'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique. En l'occurrence, il s'agit de l'ensemble des ménages dans lesquels une ou plusieurs personnes poursuivent des études supérieures de type universitaire ou non universitaire.

Dans une deuxième étape de cette étude, nous avons estimé l'ensemble des transferts nets réalisés par l'Etat en faveur de ces ménages. Outre le coût des formations, les bourses d'études et les réductions de droits d'inscription, transferts qui relèvent des compétences et du budget de la Communauté française, nous avons également tenu compte d'autres transferts en faveur des ménages, notamment les allocations familiales et les déductions d'impôt pour personnes à charge, qui relèvent respectivement du budget de la Sécurité Sociale et du budget fédéral.

Le scénario de base sur lequel nous travaillons est construit à partir de la *Statistique Fiscale des Revenus* (INS, 1997), ainsi qu'à partir de renseignements tirés du *Panel de Démographie Familiale* (PSBH, 1995). Ceci nous a permis de simuler la situation actuelle, tant du point de vue budgétaire que du point de vue de l'impact redistributif des transferts au sein de la population francophone concernée.¹

¹ Il est à noter que les informations dont nous disposons, sur base de ces deux sources, correspondent à l'année 1995.

Enfin, la dernière partie de cette étude analyse différentes propositions de réforme du financement de l'enseignement supérieur. Ces propositions de réforme ont pour objet d'adapter le calcul des droits d'inscription et des bourses d'études de façon à les rendre plus équitables, tout en veillant à l'équilibre financier du budget de la Communauté française. Ainsi, une des conséquences attendues de ces réformes sera d'encourager la poursuite d'études supérieures parmi les jeunes issus de catégories moins favorisées de la population. A cet effet, différents scénarios sont développés qui tiennent compte de ces réformes et des changements qu'elles peuvent entraîner sur les comportements individuels.

CHAPITRE 1

DÉLIMITATION DU CHAMP D'OBSERVATION

Dans ce premier chapitre, nous procédons à la construction d'une base de données représentative de la population concernée, directement ou indirectement, par l'enseignement de niveau supérieur en Communauté française. Cette population est composée de tous les ménages dans lesquels une ou plusieurs personnes étaient âgées de 13 à 17 ans au 1^{er} janvier 1995. Ces mêmes jeunes ont aujourd'hui entre 17 et 21 ans et constituent l'essentiel de la population poursuivant des études supérieures.

Les ménages auxquels nous faisons référence ici sont des ménages fiscaux, c'est-à-dire définis par la législation fiscale en vue de la perception de l'Impôt des Personnes Physiques (IPP). En effet, la source principale d'information pour cette étude est la *Statistique Fiscale des Revenus* (INS, 1997). Afin de faire correspondre de manière adéquate cette base de données avec la population concernée, nous avons retenu exclusivement les déclarations fiscales correspondant à des contribuables francophones.²

Un des soucis majeurs de cette recherche est de mesurer l'impact redistributif du financement des études pour les ménages concernés en tenant compte de l'effet des transferts octroyés par l'Etat, en particulier par la Communauté française, en leur faveur. Ceci nous a amenés à construire une variable représentative du niveau de vie des ménages, en l'occurrence, le *revenu standardisé* par unité de consommation.

C'est à partir des statistiques fiscales que nous avons pu calculer le revenu annuel disponible de chaque ménage, c'est-à-dire le revenu net après déduction des taxes directes et addition des allocations familiales correspondantes.³ Afin de rendre cette mesure du revenu comparable d'un ménage à l'autre, indépendamment de leur composition, nous avons ensuite calculé le revenu standardisé du ménage. Celui-ci est obtenu par application d'une échelle d'équivalence qui tient compte des *unités de consommation* dans le ménage. L'échelle que nous adoptons est proche de celle préconisée par des organismes internationaux (OCDE et Union Européenne) : elle donne une pondération de 1,0 pour le chef du ménage, 0,7 pour le partenaire éventuel et

² Ce travail n'aurait pu être réalisé sans l'aide précieuse de Franz Desmedt, Paul Everaerts et Jean-Marc Sobrie de l'Institut National de Statistique, qui nous ont fourni la base de données fiscales. Nous les remercions vivement pour leurs conseils et leur disponibilité à notre égard.

0,5 pour chacune des personnes à charge.⁴ Il faut aussi noter que les statistiques fiscales donnent des informations sur l'âge des contribuables, mais non sur celui des personnes à leur charge. Afin de pouvoir établir une base de données représentative, nous avons procédé à une estimation basée sur des informations obtenues à partir du recensement de population de 1991.

Dix déciles du revenu standardisé ont ensuite été définis au sein de la population concernée.⁵ Le Tableau 1 présente la base de données à partir de laquelle nous allons analyser l'impact des dépenses et des transferts publics dans le domaine de l'éducation supérieure.

Tableau 1
Communauté française de Belgique
Ménages francophones avec jeunes âgés de 13 à 17 ans

Déciles	Revenu moyen (en francs)	Personnes par ménage fiscal	Revenu standardisé	Nombre de jeunes
1	532.721	4,3	189.412	31.806
2	731.713	4,3	256.171	30.067
3	800.195	4,1	290.672	32.766
4	877.130	4,2	317.218	31.955
5	967.764	4,2	345.476	32.214
6	996.278	4,0	375.953	30.972
7	1.114.990	4,2	409.246	35.118
8	1.165.878	3,8	455.445	35.276
9	1.411.685	4,0	523.004	33.057
10	1.925.187	4,0	718.957	29.242
Ensemble	1.057.321	4,1	387.785	322.473

Comme on peut l'observer, ces ménages sont en moyenne constitués de quatre personnes, généralement deux adultes et deux jeunes. Le revenu disponible moyen est à peine supérieur à un million de francs, ce qui est un peu plus élevé que la moyenne nationale pour les revenus

³ Pour plus de détails sur ce traitement des statistiques fiscales, voir Perelman, Stévant et Schleiper (1998).

⁴ Habituellement une distinction est faite entre les unités de consommation correspondant aux jeunes adultes (0,7 pour les plus de 15 ans) et les enfants (0,5). Pour de raisons pratiques nous n'avons pas introduit ici cette distinction, dès lors toute personne à charge du ménage est pondérée par 0,5.

⁵ Selon nos estimations, les statistiques fiscales sur les revenus concernent 87% de la population belge en 1995.

de 1995. Ceci s'explique, en partie en tout cas, du fait qu'on néglige les ménages d'isolés, les couples sans enfants, et d'une manière générale tous les ménages n'ayant pas des enfants âgés entre 13 et 17 ans. Pour donner une idée approximative de la représentativité de la population ainsi sélectionnée, dont l'une des caractéristiques marquantes est l'âge du chef de famille (le *contribuable*) généralement compris entre 35 et 49 ans, nous l'avons comparée avec la population constituée de l'ensemble de ménages dans les mêmes tranches d'âge, mais qui n'ont pas été retenus aux fins de cette étude. Les résultats de cette comparaison, repris dans l'Annexe 1, nous indiquent que de différences existent entre ces deux populations au niveau des revenus disponibles.

Revenant au Tableau 1, on constate que le nombre total de jeunes dans la tranche d'âge sélectionnée (13 à 17 ans) est de 322.473. Comme on peut l'anticiper, seulement une partie de ces jeunes poursuivront leur formation dans l'enseignement supérieur. Afin de déterminer leur nombre de façon approximative, nous appliquerons des probabilités estimées à partir des informations disponibles au travers du *Panel de Démographie Familiale* (PSBH, 1995). En l'occurrence, il s'agit des informations recueillies à l'occasion de différentes vagues de ce panel, dont les données de la première vague ont servi à la réalisation de notre étude sur les *Droits d'inscription* présentée en 1997.

C'est à l'aide d'un modèle économétrique (*Probit*) que nous avons estimé la probabilité, pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans, en 1992, de fréquenter des établissements d'enseignement supérieur de différents types, au cours des années suivantes (jusqu'en 1996), ce qui donne une idée assez précise de leur parcours scolaire. Les résultats de ces estimations sont présentés en détail dans l'Annexe 2. La variable explicative de ces probabilités étant le revenu standardisé du ménage. Ensuite les probabilités estimées ont été appliquées à la base de données constituée à partir des statistiques fiscales. Dès lors, nous avons été en mesure d'estimer le nombre d'étudiants du supérieur et leur répartition par type d'enseignement. Des ajustements marginaux ont été introduits de manière à obtenir une plus grande concordance avec les proportions observées dans les différentes filières d'enseignement.

Le Tableau 2 donne une projection du nombre et de la répartition des jeunes dans cette population qui fréquenteront l'enseignement supérieur au sein des différentes catégories de revenu. Leur nombre est de 130.243, ce qui est proche du nombre des étudiants du supérieur au cours des dernières années. En l'occurrence, il s'agit des jeunes âgés de 13 à 17 ans de 1995 et des ménages auxquels ils appartiennent. Comme nous pouvons l'observer, la

proportion de jeunes qui poursuivraient des études supérieures varie selon nos estimations de 16,4% à 59,1% entre le premier et le dernier décile du revenu, un résultat qui confirme le diagnostic présenté dans notre rapport précédent. On remarque cependant que la distribution des effectifs d'étudiants est quelque peu différente selon les types d'enseignement, en particulier pour les études non universitaires de type court qui, proportionnellement, concernent davantage les premiers déciles de revenu.

Pour déterminer la proportion de boursiers dans chacune des catégories de revenus, nous avons suivi une démarche assez proche de celle suivie pour déterminer le nombre d'étudiants. Nous avons utilisé des informations disponibles dans le *Panel de Démographie Familiale*, mais nous avons aussi vérifié pour chaque cas si les conditions d'octroi de bourses étaient remplies : d'une part tout ce qui concerne le revenu du ménage et sa composition et d'autre part la réussite des années précédentes.⁶

Tableau 2
Prévision du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur

Déciles	Nombre d'étudiants dans le supérieur	Pourcentage de jeunes dans le supérieur (%)	Répartition selon le type d'études			Total (%)
			Court (%)	Long (%)	Universitaire (%)	
1	5.223	16,4	48,2	18,9	32,9	100
2	8.181	27,2	51,5	9,5	39,0	100
3	10.838	33,1	50,5	8,1	41,4	100
4	10.943	34,2	49,0	7,6	43,5	100
5	13.208	41,0	47,2	7,6	45,2	100
6	13.410	43,3	45,0	7,9	47,1	100
7	16.719	47,6	42,7	8,6	48,7	100
8	17.700	50,2	39,2	10,1	50,7	100
9	16.746	50,7	33,9	13,1	53,0	100
10	17.275	59,1	23,3	22,7	54,1	100
Ensemble	130.243	40,4	41,1	11,4	47,4	100

Cette façon de procéder nous permet d'arriver à établir une estimation du nombre de bourses allouées par la Communauté française, soit 24.127, ce qui représente un pourcentage de

18,5%, très proche du taux de 22% obtenu à partir des statistiques disponibles pour 1994/95 (*Service des allocations et de prêts d'études*, 1997). La différence observée vient sans doute du fait qu'un certain nombre de bourses sont en fait accordées sur base d'autres informations que celles contenues exclusivement dans les déclarations fiscales (*extraits de rôle*).⁷ Il faut aussi noter que les informations de source fiscale utilisées pour l'octroi des allocations (ainsi que pour l'octroi de réductions de droits d'inscription) correspondent à des revenus décalés de deux ans, ce qui donne lieu dans un certain nombre de cas à des recours quand des changements importants dans la situation financière de la famille le justifient. Nous ne disposons évidemment pas de ce type d'information. Dès lors, le calcul pour l'octroi des bourses, leurs montants et celui des droits d'inscription, est appliqué directement sur les revenus disponibles des déclarations fiscales correspondant aux revenus déclarés de 1995.

Le Tableau 3 présente la distribution des allocataires selon les différentes catégories de revenus. Il ressort de nos estimations que plus de deux tiers des étudiants dans les trois déciles inférieurs bénéficieraient des allocations d'études. Il faut souligner que nos estimations sont fondées sur la situation des ménages au moment où les jeunes étaient encore à charge de leurs parents. De ce fait, nous ne prenons pas en compte l'éventualité qu'un certain nombre d'entre eux poursuivent des études par la suite, tout en étant fiscalement indépendant de leurs parents.

Dans les chapitres qui suivent, nous nous intéressons plus directement aux montants de ces allocations et aux postes de budget correspondants. Remarquons néanmoins à ce stade que la réglementation actuelle en matière d'allocations d'études n'est pas optimale du point de vue de l'équité. Un certain nombre de ménages appartenant aux déciles supérieurs des revenus, au-delà du revenu médian, bénéficient de ces allocations. Pour justifier ce que d'aucuns ont appelé l'*effet Matthieu*⁸, on invoque parfois l'exemple des familles nombreuses à revenu élevé qui bénéficient légalement d'allocations d'études. Il faut cependant se rappeler que les déciles ont été déterminés à partir des revenus standardisés.

⁶ Afin de tenir compte du non-octroi de la bourse en cas d'échec, nous avons considéré que 26,5% des boursiers potentiels ne bénéficieraient pas des allocations d'études suite à des échecs scolaires. Cette estimation a été réalisée sur base d'un échantillon de jeunes âgés de 19 à 25 ans en 1995.

⁷ Une étude détaillée des informations disponibles au Service Social de l'Université de Liège nous a permis de constater qu'en moyenne près d'un quart des bourses octroyées durant les années 1993/1996 appartenaient à cette catégorie (Nous tenons à remercier Jacques Géron pour son aide précieuse).

⁸ Voir Deleecq (1996).

Tableau 3
Allocataires de bourses d'études

Déciles	Nombre de boursiers	Pourcentage par rapport au nombre d'étudiants	Montant moyen des allocations d'étude
1	3.836	73,4	43.433
2	6.007	73,4	27.020
3	7.556	69,7	21.315
4	5.148	47,0	19.188
5	1.339	10,1	18.292
6	240	1,8	17.523
7	1	0	9.300
8	0	0	0
9	0	0	0
10	0	0	0
Ensemble	24.127	18,5	25.592

CHAPITRE 2

COÛT DES ÉTUDES ET TRANSFERTS DE L'ÉTAT

L'objectif de ce chapitre est d'estimer avec le plus de précision possible l'ensemble des coûts privés et publics des études supérieures ainsi que les transferts octroyés par l'Etat en faveur des ménages concernés.

Différentes sources d'informations et procédures d'estimation ont été utilisées à cet effet :

- Bourses : Le montant des bourses a été estimé par application des barèmes et des règles d'octroi définies par la Communauté française (*Service des allocations et de prêts d'études*, 1997). Une distinction a été faite pour tenir compte des différents montants alloués aux étudiants *internes* et *externes*, même si nous avons pu constater que la proportion des étudiants *koteurs* ne varie pas en fonction du niveau du revenu du ménage.
- Droits d'inscription : Pour le calcul des *droits d'inscription*, nous avons tenu compte des réductions accordées en fonction des revenus déclarés, mais également du *taux boursier* accordé aux bénéficiaires d'allocations d'études.
- Allocations familiales : Les transferts de la *Sécurité Sociale* en faveur des ménages avec des jeunes étudiants à charge prennent la forme d'allocations familiales. Nous avons calculé le montant correspondant en tenant compte de l'âge et du nombre total d'enfants pour lesquels le ménage reçoit des allocations. Les barèmes appliqués sont ceux en vigueur pendant l'année 1995.
- Exonérations fiscales : Il s'agit de déductions d'impôt accordées aux ménages fiscaux en fonction du nombre de personnes à charge. Les informations disponibles à partir des statistiques fiscales permettent d'estimer de façon assez précise les montants correspondants à chaque tranche de revenu.
- Coûts privés : Il s'agit d'une estimation de la dépense moyenne annuelle d'éducation supportée par les ménages. Les informations dont on dispose proviennent d'enquêtes réalisées auprès des étudiants et n'incluent pas les droits d'inscription.⁹

⁹ Les résultats de deux enquêtes différentes ont été utilisés.

- Dépenses publiques d'enseignement : Pour chaque filière d'enseignement, universitaire et non universitaire, nous avons considéré que les dotations budgétaires accordées aux institutions d'enseignement correspondent aux totaux des coûts publics. Le coût par étudiant est simplement obtenu en divisant la dotation totale par le nombre d'inscrits. Les données utilisées sont celles correspondant à l'année académique 1994/1995.

Le Tableau 4 présente les montants des transferts de la Communauté française et de l'Etat Fédéral en faveur des ménages, ainsi que les coûts supportés par les ménages, en fonction des tranches de revenu standardisé (déciles).

Tous les montants sont en francs annuels par étudiant, à l'exception du montant des bourses qui est exprimé en francs annuels par allocataire. Ces mêmes montants, exprimés en termes du revenu standardisé du ménage (en supposant que le ménage est composé de quatre personnes, deux adultes et deux enfants), sont également présentés au Tableau 5.

Quels enseignements peut-on tirer de ces tableaux ?

- En premier lieu, les montants des allocations d'études diminuent rapidement entre le premier et le deuxième décile du revenu. En outre, en moyenne, les montants accordés sont inférieurs à 30.000 francs par an au-delà du deuxième décile.
- Les droits d'inscription varient du simple au double entre le premier et le dernier décile, cela en fonction des réductions accordées à différentes catégories d'étudiants, soit parce qu'ils bénéficient du taux boursier, soit parce que le revenu du ménage auquel ils appartiennent est inférieur au plafond fixé par la réglementation. Si on revient au Tableau 1, on remarque que les revenus moyens du ménage varient de 1 à 4 entre le premier et le 10^{ème} décile.
- Les dépenses publiques d'enseignement et les allocations familiales ont la caractéristique d'être accordées de manière uniforme, c'est-à-dire indépendamment du revenu. S'ils varient par classe de revenus (193.411 francs pour le premier décile contre 223.516 pour le dernier) ceci est dû à la prise en compte de la fréquentation des différentes filières. En effet, toutes les études n'ont pas le même coût et les différentes classes de revenus ne fréquentent pas les différents types d'enseignement de façon homogène. Dans une étude

précédente, nous avons montré que les différences de fréquentation ne modifiaient pas les résultats de manière sensible.¹⁰

- Les exonérations d'impôt par personnes à charge bénéficient essentiellement aux catégories de revenu supérieures. Elles sont négligeables par contre pour les revenus inférieurs du fait qu'il s'agit de déductions fiscales qui sont calculées à partir du montant global d'impôts à payer.
- En ce qui concerne les allocations familiales, dont les montants indiqués couvrent une année d'études, rappelons qu'elles sont accordées à tous les ménages, quel que soit le niveau de revenus, pour tout enfant âgé de moins de 18 ans et pour tout autre enfant à charge (poursuivant des études à plein temps) jusqu'à l'âge de 25 ans. Les variations observées dans les montants (en moyenne entre 75.000 et 90.000 francs par an) proviennent du fait que l'ordre et le nombre d'enfants à charge interviennent dans le calcul des allocations familiales, et que ces paramètres varient d'un ménage à l'autre.
- Enfin, les dépenses privées d'éducation (évaluées à partir d'enquêtes) varient en fonction du revenu du ménage. Elles sont 50 % plus élevées pour les familles du décile supérieur par comparaison avec le premier décile. Il s'agit de toute évidence de dépenses difficilement compressibles du fait qu'elles incorporent, en plus des dépenses quotidiennes d'alimentation et du transport, des frais de logement et l'achat de matériel scolaire.

Le Tableau 5 permet de cerner l'importance relative de tous ces transferts. Pour le décile inférieur, on remarque que le transfert net ($47,5\% + 17,7\% - 18,8\% = 46,4\%$) représente près de 50% du revenu du ménage alors que pour le décile supérieur, il représente ($11,5\% + 7,0\% - 7,9\% = 9,7\%$) moins d'une dixième du revenu. Ceci sans compter la fiscalité qui affecte sensiblement davantage les ménages les plus riches que les ménages pauvres. A voir les chiffres, on remarque que l'accès à l'enseignement supérieur serait prohibitif pour les familles modestes, s'il était jamais privatisé.

¹⁰ Voir Donni et Pestieau (1995).

Tableau 4
Transferts et coûts par étudiant
(en francs belges par an)

Déciles de revenu standardisé	Communauté française			Autres transferts de l'Etat			Dépenses des ménages			Transfert net (A + B - C)	Coût pour la famille Transfert net des dépenses publiques	
	Dépenses publiques	Bourse moyenne	Réduction des droits d'inscription	Total (A)	Allocation familiale	Exonérations fiscales	Total (B)	Coût privé	Droits d'inscription			Total (C)
1	193.411	31.899	5.024	231.334	89.176	846	90.122	88.597	7.783	96.380	225.076	30.665
2	198.514	19.839	5.958	224.312	93.328	3.387	96.715	96.811	7.465	104.276	216.751	18.236
3	201.082	14.860	6.325	222.268	88.180	7.999	96.179	101.109	7.469	108.578	209.868	8.785
4	203.545	9.027	6.499	219.072	89.745	13.041	102.787	103.204	7.650	110.854	211.004	7.458
5	205.855	1.854	3.693	211.403	89.844	18.592	108.436	104.257	10.786	115.044	204.795	-1.059
6	208.414	313	1.113	209.840	85.513	20.783	106.296	117.790	13.734	131.524	184.612	-23.801
7	210.815	0	54	210.870	87.990	25.501	113.491	129.531	15.135	144.667	179.694	-31.121
8	213.978	0	0	213.978	76.377	23.419	99.796	132.959	15.638	148.598	165.176	-48.802
9	218.232	0	0	218.232	80.837	27.533	108.370	135.321	16.240	151.572	175.030	-43.202
10	223.516	0	0	223.516	83.386	35.508	118.895	135.421	16.972	152.393	190.018	-33.498
Ensemble	210.282	4.740	2.144	217.167	85.364	20.739	106.104	119.478	12.961	132.439	190.832	-19.450

Tableau 5
Transferts et coûts par étudiant
(en % du revenu standardisé du ménage)

Déciles de revenu standardisé	Communauté française			Autres transferts de l'Etat			Dépenses des ménages			Transfert net (A + B - C)	
	Dépense publique	Bourse moyenne	Réduction des droits d'inscription	Total (A)	Allocation familiale	Exonérations fiscales	Total (B)	Coût privé	Droits d'inscription		Total (C)
1	38,0	6,2	1,0	45,2	17,5	0,2	17,7	17,3	1,5	18,8	44,1
2	28,7	2,9	0,9	32,5	13,5	0,5	14,0	14,0	1,1	15,1	31,4
3	25,6	1,9	0,8	28,3	11,2	1,0	12,9	12,9	1,0	13,9	26,6
4	23,8	1,1	0,8	25,7	10,5	1,5	12,0	12,0	0,9	12,9	24,8
5	22,1	0,2	0,4	22,7	9,6	2,0	11,2	11,2	1,2	12,4	21,9
6	20,5	0,0	0,1	20,6	8,4	2,0	11,6	11,6	1,4	13,0	18,0
7	19,1	0,0	0,0	19,1	8,0	2,3	11,7	11,7	1,4	13,1	16,3
8	17,4	0,0	0,0	17,4	6,2	1,9	10,8	10,8	1,3	12,1	13,4
9	15,5	0,0	0,0	15,5	5,7	1,9	9,6	9,6	1,2	10,8	12,3
10	11,5	0,0	0,0	11,5	4,3	1,8	7,0	7,0	0,9	7,9	9,7
Ensemble	20,1	0,5	0,2	20,8	8,2	2,0	10,2	11,4	1,2	12,6	18,4

Enfin, au Tableau 6, nous avons évalué l'importance des ressources investies pour l'enseignement supérieur, à partir de nos estimations de la population concernée. Comme on peut l'apprécier, les transferts en faveur des ménages avec étudiants seront en grande partie financés par la Communauté française, au travers du financement des dépenses d'enseignement et du subventionnement sous la forme de transferts directs aux ménages (28,2 milliards), et par l'Etat fédéral (13,8 milliards).

En bas du Tableau 6 nous avons calculé le coût total des études. Il apparaît clairement que l'Etat prend en charge ces coûts à concurrence de 94,3 %, soit en finançant les dépenses d'enseignement, soit via les transferts en faveur des ménages.

Tableau 6
Estimation des budgets consacrés à l'enseignement supérieur

Budgets et transferts	Millions de francs	%
Coût de l'enseignement supérieur	44.636	100,0
<u>Dépenses publiques d'enseignement</u>	<u>27.387</u>	<u>61,4</u>
<u>Dépenses privées des ménages</u>	<u>17.249</u>	<u>38,6</u>
Coûts privés	15.561	34,9
Droits d'inscription	1.688	3,8
Transferts en faveur des ménages	42.102	94,3
<u>Communauté française</u>	<u>28.283</u>	<u>63,4</u>
Dépenses publiques d'enseignement	27.387	61,4
Allocations d'études	617	1,4
Réduction du droit d'inscription	279	0,6
<u>Autres transferts de l'Etat</u>	<u>13.819</u>	<u>31,0</u>
Allocations familiales	11.118	24,9
Exonérations fiscales	2.701	6,1
Transfert net en faveur des ménages (coûts - transferts)	- 2.534	5,7

CHAPITRE 3

INCIDENCE REDISTRIBUTIVE

Au Chapitre 2, nous avons pu identifier l'ensemble des coûts et des transferts induits par le financement des études supérieures en Communauté française de Belgique. A présent, nous allons nous servir de ces estimations pour mesurer l'impact qu'exercent ces coûts et transferts sur le niveau de vie et la distribution de revenus au sein de la population. Comme dans la plupart de domaines où l'Etat prend en charge ou subsidie un service à la population, deux formes de redistribution sont à l'œuvre : horizontale et verticale.

D'une part, on sait que ces coûts et transferts vont affecter de manière directe la situation des ménages avec des jeunes poursuivant des études supérieures ; de ce point de vue nous serons en présence d'un effet redistributif horizontal, qui d'ailleurs peut être favorable ou défavorable aux ménages concernés. D'autre part, comme il a été indiqué au chapitre précédent, les montants en jeu varient relativement peu en fonction du niveau de vie (revenu standardisé) du ménage, dès lors une redistribution verticale est à l'œuvre ; et nous voudrions aussi pouvoir l'identifier. On sera alors en mesure d'analyser les variations des diverses composantes de la distribution des revenus, ce que nous ferons en utilisant l'indice de Theil.

Comme indiqué plus haut, nous procédons en plusieurs étapes afin de pouvoir identifier l'incidence distributive de différents postes (coûts et transferts), mais auparavant quelques précisions s'imposent :

- On s'intéresse tout d'abord à l'effet des relèvements des prestations monétaires. Cette approche est incomplète. On sait en effet que l'action redistributive des pouvoirs publics passe très souvent par des subventions à certains types de consommation (les transports, par exemple) et par le financement d'un certain nombre de services mis à la disposition des ménages plus au moins gratuitement.
- A un certain moment, nous allons nous intéresser aux transferts indirects envers des ménages d'étudiants sous la forme de dépenses publiques d'enseignement. Il n'est pas certain que chaque ménage, s'il avait eu les liquidités équivalentes à la valeur de la consommation publique les lui aurait consacrées. Il est ainsi possible que, si une année d'études universitaires vaut 400.000 francs et qu'elle est totalement gratuite, un ménage

recevant cette somme la consacre à cet usage. Cependant, dans une famille à revenu modeste, il y a d'autres priorités, et ce d'autant plus que le rendement des études peut y être plus faible que dans une famille à revenu élevé.

- Nous ne disposons pas d'informations suffisamment détaillées pour pouvoir calculer le rendement attendu des études, ce qui nous permettrait de répondre à la question délicate de l'évaluation des bénéfices que retire chaque ménage de cette consommation. Il est indéniable que, dans le long terme, la poursuite des études supérieures aura des conséquences importantes sur la situation économique des personnes concernées, aussi bien que pour la société dans son ensemble. La plupart des auteurs qui ont traité de ce sujet ont adopté une solution simple : à savoir supposer que la valeur que les ménages retirent de l'enseignement supérieur est égale à ce que l'Etat dépense pour leur financement. Ces dépenses sont alors réparties entre les différents ménages classés par niveaux de revenus et en fonction du nombre d'enfants aux études.
- A différentes reprises, on comparera la situation du ménage auquel appartient le jeune en faisant des hypothèses alternatives quant à la poursuite ou non de ses études. Nous ne considérerons cependant pas dans ce cas le revenu éventuel que le jeune étudiant pourrait retirer de l'exercice d'une activité professionnelle ou de transferts de la Sécurité Sociale. Ce qu'on appelle le « manque à gagner ». Notons que par définition le jeune actif (employé ou en chômage) n'est plus considéré fiscalement à charge de ses parents s'il a plus de 17 ans.
- Autre objection connexe : si l'enseignement était totalement payant, le taux de participation à l'enseignement supérieur serait modifié. On peut s'attendre à ce qu'il diminue d'autant plus que le revenu du ménage est faible. En outre, on peut penser que les ménages étaleraient le coût des études dans le temps, soit au travers d'une *épargne-étude* semblable à l'*épargne-logement*, soit en contractant un emprunt remboursable en plusieurs années.
- Une autre question qui se pose est de savoir ce qui se passerait du côté des prélèvements si les dépenses publiques disparaissaient. Ici, nous adoptons la convention largement admise que les prélèvements publics sont proportionnels aux revenus des ménages.¹¹ De ce fait, si

¹¹ Cette règle de proportionnalité largement admise s'explique aisément. Certains impôts sont régressifs : la TVA, par exemple ; d'autres sont progressifs : l'IPP sauf en ce qui concerne les revenus du capital.

les dépenses d'enseignement supérieur tombaient à zéro, une subvention équivalente serait versée aux ménages proportionnellement à leurs revenus.

Calcul de l'incidence

Dans les Tableaux 6a, 6b et 7, nous présentons la situation actuelle en analysant l'impact des différents transferts et dépenses sur le revenu des ménages. Deux points de vue différents sont adoptés: celui des ménages avec étudiants dans l'enseignement supérieur et celui de l'ensemble des ménages avec des jeunes du même âge.

Soit Y le revenu après impôt mais avant transfert. On notera Y_0 et Y_1 le revenu standardisé d'une famille sans et avec étudiant. Par définition, $Y_0 = Y$ et $Y_1 - Y = T(Y)$ représente le transfert net en provenance des pouvoirs publics. Donc $T(Y)/Y$ représente le gain relatif qu'une famille de revenu Y tire d'un enfant aux études. Ce taux mesure la redistribution horizontale.

Comparons maintenant deux niveaux de revenu, Y^{10} et Y^1 , les revenus du 10^{ème} et du 1^{er} décile, respectivement. La différence entre $T(Y^1)/Y^1$ et $T(Y^{10})/Y^{10}$, qui est positive, mesure l'importance de la redistribution verticale.

Pour la redistribution verticale, on objectera qu'il faut tenir compte du nombre d'étudiants dans chaque décile. Si le pourcentage de familles appartenant au décile j et comptant des enfants étudiants est noté π^j , on devrait alors comparer : $T(Y^1)\pi^1/Y^1$ et $T(Y^{10})\pi^{10}/Y^{10}$. La redistribution se trouverait fortement atténuée. En effet, $T(Y^1)/Y^1 > T(Y^{10})/Y^{10}$ mais $\pi^1 < \pi^{10}$. Cela apparaît nettement si on compare les deux volets des Tableaux 6 et 7.

D'une certaine manière, cette comparaison qui est fréquente n'est pas pertinente ; elle procède d'une agrégation, entre famille avec et sans enfants aux études qui est douteuse. L'idéal comme on le verra plus loin serait de procéder à une agrégation par fonction d'utilité.

Dans le Tableau 6.a nous comparons trois situations : A) la distribution des revenus de base, c'est-à-dire les revenus du ménage en supposant que le jeune ne poursuit pas d'études et que de ce fait le ménage ne bénéficie pas d'allocations familiales, ni des exonérations fiscales y afférentes ; B) le revenu de base augmenté des transferts de l'Etat Fédéral (allocations familiales et exonérations fiscales déduites en A) ; et C) le revenu standardisé B après addition

des éventuelles allocations d'études et soustraction des droits d'inscription.

Notre premier constat est que, comparée à l'impact des transferts sous la forme d'allocations familiales et de réductions d'impôts (variation de B sur A), l'importance des transferts sous la forme d'allocations d'études et de droits d'inscription est relativement marginale dans le budget des ménages concernés.

On observe que l'effet conjugué des allocations familiales et des exonérations d'impôts varie entre 9,4% et 33,3% selon les déciles de revenus où se situent les ménages avec jeunes étudiants. L'importance de ces transferts est de l'ordre de 16,7% dans le budget de ces ménages pris ensemble. L'indice d'inégalité de Gini rapporté en bas du tableau montre un gain de près de 3% (de 31,7% à 28,95%). Dans la deuxième partie de ce même tableau, on observe cependant que pour l'ensemble de ménages avec jeunes ces différences s'estompent. La raison en est simple, la proportion de ménages qui bénéficient de ces transferts est croissante avec le revenu du fait que la participation des jeunes aux études supérieures est elle-même croissante avec le revenu, comme nous l'avons fait remarquer plus haut (cfr. Tableau 2). On observe d'ailleurs que l'indice de Gini après transferts de l'Etat est légèrement supérieur (35,17% contre 34,94%).

Outre les ménages du premier décile pour lesquels les allocations d'études nettes des droits d'inscription (variation de C sur B) représentent une partie non négligeable des revenus (+7,9%), pour les déciles suivants, elles représentent une augmentation de moins de 3 % en moyenne. L'impact négatif le plus important touche le sixième décile de revenu (-2,4%), et n'est que de -1,3% pour le décile de revenu le plus élevé. Ici, le gain en terme d'égalité est de plus d'un pour cent, mesuré par l'indice de Gini.

Tableau 6.a
Effet des transferts et des dépenses d'éducation supérieure
sur le revenu standardisé du ménage

A = Revenu de base (revenu net d'impôt)
 B = A + allocations familiales + exonérations fiscales
 C = B + allocations d'études – droits d'inscription nets des réductions

MENAGES AVEC ETUDIANT(S)

Déciles	Revenu A	Revenu B	$\frac{B - A}{A}$ (%)	Revenu C	$\frac{C - A}{A}$ (%)
1	142.145	189.413	33,3	202.061	41,2
2	206.009	256.172	24,4	262.590	27,5
3	240.860	290.673	20,7	294.501	22,3
4	261.713	317.219	21,2	317.962	21,5
5	293.320	345.476	17,8	341.180	16,3
6	315.923	375.954	19,0	368.375	16,6
7	348.574	409.246	17,4	401.155	15,1
8	403.071	455.445	13,0	447.238	11,0
9	468.337	523.004	11,7	514.812	9,9
10	657.198	718.958	9,4	710.142	8,1
Ensemble	332.385	387.786	16,7	383.494	15,4
Indice GINI	31,76	28,95		27,72	

TOUS LES MENAGES

Déciles	% d'étudiants	Revenu A	Revenu B	$\frac{B - A}{A}$ (%)	Revenu C	$\frac{C - A}{A}$ (%)
1	16,4	142.145	149.864	5,5	151.941	6,9
2	27,2	206.009	219.661	6,6	221.407	7,5
3	33,1	240.860	257.333	6,8	258.599	7,4
4	34,2	261.713	280.720	7,3	280.974	7,4
5	41,0	293.320	314.701	7,3	312.940	6,7
6	43,3	315.923	341.906	8,2	338.624	7,2
7	47,6	348.574	377.460	8,3	373.608	7,2
8	50,2	403.071	429.362	6,5	425.244	5,5
9	50,7	468.337	496.034	5,9	491.884	5,0
10	59,1	657.198	693.682	5,6	688.474	4,8
Ensemble	40,4	332.385	355.817	6,7	354.083	6,2
Indice GINI		34,94	35,17		34,76	

Dans le Tableau 6.b, on s'intéresse à l'incidence sur les revenus des ménages des coûts privés et publics. C'est à partir des revenus standardisés C, c'est-à-dire augmentés des transferts divers tels qu'obtenus au Tableau 6.a, que deux autres définitions sont introduites : D) revenu

du ménage diminué des dépenses privées afférentes au jeune étudiant (hors frais d'inscription) ; et E) le revenu D augmenté des dépenses publiques liées à l'enseignement supérieur, supposées bénéficier directement aux étudiants qui les fréquentent.

Comme on pouvait s'y attendre, étant donné les faibles variations de ce type de dépenses en fonction du revenu des ménages leur impact est plus marqué pour les premiers déciles. Ce sont essentiellement les dépenses publiques (par étudiant) qui jouent un rôle déterminant dans le budget des ménages à revenu faible. On remarquera cependant en bas du Tableau 6.b que l'effet au niveau de l'ensemble des ménages avec jeunes est relativement modéré et encore assez uniforme du fait de la faible proportion d'étudiants du supérieur dans les premiers déciles. En effet, on soulignera que l'indice de Gini subit de très légères variations tout au long de la prise en compte des transferts successifs.

A la lecture de ces résultats, on peut adopter deux points de vue. L'un est de supposer que les études supérieures n'apportent aucun avantage aux familles dont les enfants en suivent. Un autre, c'est d'accepter l'idée que si les familles poussent leurs enfants à suivre l'une ou l'autre forme d'enseignement supérieur, c'est qu'elles y trouvent leur compte plus ou moins directement. C'est bien sûr le second point de vue que nous adoptons. Il est d'ailleurs prouvé que la poursuite des études implique une hausse substantielle de la valeur attendue des revenus futurs.¹²

Reste la question de la mesure de ce gain. On peut ici suivre la tradition qui postule que les dépenses d'éducation sont, à la marge, égales au rendement que l'on en attend. L'avantage que tirerait chaque famille dont l'enfant fréquente l'enseignement supérieur serait égal aux dépenses publiques par étudiant. Cela comprendrait le budget de la Communauté française, incluant les bourses d'études. En d'autres termes, c'est ce que nous avons fait ici en ajoutant au revenu net des ménages les coûts privés et publics qui ne se trouvent pas.

¹² Voir Docquier, Laurent et Perelman (1999).

Tableau 6.b
Effet des transferts et des dépenses d'éducation supérieure
sur le revenu standardisé du ménage

A = Revenu de base (revenu net d'impôt)

D = C – coûts privés

E = D + dépenses publiques

MENAGES AVEC ETUDIANT(S)

Déciles	Revenu A	Revenu D	$\frac{D - A}{A}$ (%)	Revenu E	$\frac{E - A}{A}$ (%)
1	142.145	155.593	9,5	257.558	81,2
2	206.009	212.377	3,1	315.341	53,1
3	240.860	242.134	0,5	346.279	43,8
4	261.713	262.231	0,2	372.147	42,2
5	293.320	291.033	-0,8	390.047	33,0
6	315.923	301.852	-4,5	419.554	32,8
7	348.574	331.908	-4,8	444.610	27,6
8	403.071	377.460	-6,4	489.757	21,5
9	468.337	446.544	-4,7	556.631	18,9
10	657.198	639.797	-2,6	755.903	15,0
Ensemble	332.385	321.109	-3,4	430.906	29,6
Indice GINI	31,76	30,79		24,62	

TOUS LES MENAGES

Déciles	Revenu A	Revenu D	$\frac{D - A}{A}$ (%)	Revenu E	$\frac{E - A}{A}$ (%)
1	142.145	144.310	1,6	161.054	13,3
2	206.009	207.745	0,8	235.760	14,4
3	240.860	241.278	0,2	275.725	14,5
4	261.713	261.889	0,1	299.530	14,5
5	293.320	292.379	-0,3	332.975	13,5
6	315.923	309.822	-1,9	360.784	14,2
7	348.574	340.640	-2,3	394.295	13,1
8	403.071	390.232	-3,2	446.578	10,8
9	468.337	457.301	-2,4	513.069	9,6
10	657.198	646.917	-1,6	715.507	8,9
Ensemble	332.385	328.887	-1,4	373.233	11,9
Indice GINI	34,94	34,79		34,37	

Pour un aperçu global du calcul d'incidence que nous venons de présenter, le Tableau 7 présente un résumé en prenant comme point de départ le revenu net A égal à 100. Comme dans les tableaux précédents, on établit la distinction entre les ménages avec jeunes dans l'enseignement supérieur et l'ensemble de ménages avec jeunes.

Au Tableau 7, on remarque tout d'abord que le revenu du type E est dans tous les cas plus élevé que le revenu de départ, ce qui implique incontestablement un gain non négligeable pour les ménages, et surtout pour les jeunes, pouvant accéder aux études de niveau supérieur. En outre, cet avantage est plus élevé pour les ménages des déciles inférieurs. En moyenne, les ménages francophones avec enfants poursuivant ce type d'études bénéficient d'un avantage qui peut être évalué à 30% de leur revenu de base.

Ces différences sont cependant fortement atténuées quand on s'intéresse à l'ensemble de la population concernée. En effet, on constate dans la deuxième partie du Tableau 7 que l'incidence redistributive de l'enseignement supérieur, bien qu'ayant le bon signe, est particulièrement faible, elle varie entre 14,5%, pour le troisième décile, et 8,9% pour le décile supérieur.

Tableau 7
Comparaison entre les différents revenus

MENAGES AVEC ETUDIANT(S)

Déciles	Revenu A	Revenu B	Revenu C	Revenu D	Revenu E
1	100,0	133,3	142,2	109,5	181,2
2	100,0	124,4	127,5	103,1	153,1
3	100,0	120,7	122,3	100,5	143,8
4	100,0	121,2	121,5	100,2	142,2
5	100,0	117,8	116,3	99,8	133,0
6	100,0	119,0	116,6	95,5	132,8
7	100,0	117,4	115,1	95,2	127,6
8	100,0	113,0	111,0	93,6	121,5
9	100,0	111,7	109,9	95,3	118,9
10	100,0	109,4	108,1	97,4	115,0
Ensemble	100,0	116,7	115,4	96,6	129,6

TOUS LES MENAGES

Déciles	Revenu A	Revenu B	Revenu C	Revenu D	Revenu E
1	100,0	105,5	106,9	101,6	113,3
2	100,0	106,6	107,5	100,8	114,4
3	100,0	106,8	107,4	100,2	114,5
4	100,0	107,3	107,4	100,1	114,5
5	100,0	107,3	106,7	99,7	113,5
6	100,0	108,2	107,2	98,1	114,2
7	100,0	108,3	107,2	97,7	113,1
8	100,0	106,5	105,5	96,8	110,8
9	100,0	105,9	105,0	97,6	109,6
10	100,0	105,6	104,8	98,4	108,9
Ensemble	100,0	106,7	106,2	98,6	111,9

CHAPITRE 4

POUR UN PARTAGE PLUS ÉQUITABLE

DU FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Égalité des chances et égalité des revenus

Dans la section précédente, nous avons étudié l'incidence redistributive des diverses interventions de l'État, fédéral ou communautaire, dans le financement des études supérieures. L'incidence nette n'est pas évidente; c'est à peine si les indices d'inégalité, le coefficient de Gini ou de Theil, ne diminuent que légèrement. Ce n'est pas surprenant. Certaines politiques telles que les réductions d'impôt pour enfants à charge sont franchement régressives. D'autres, qui à première vue paraissent progressives, ne le sont plus quand on tient compte du fait que les enfants des classes aisées sont plus nombreux à profiter des libéralités de l'État-providence que les enfants issus de milieux modestes.

Nous avons dans cette perspective distingué la redistribution verticale de la redistribution horizontale. En développant notre indice d'égalité, on a pu distinguer la redistribution entre classes de revenus et la redistribution entre familles avec et sans enfants aux études. La première est nulle même si elle n'est pas importante; la seconde se fait à rebours : elle est "inégalisante".

Le problème est cependant ailleurs. Très clairement, l'intervention de l'État dans le financement direct et indirect de l'enseignement universitaire n'a pas pour objectif de réduire les inégalités de revenus. D'autres instruments plus efficaces existent à cet effet. L'objectif de l'État est de donner à chacun qui en a les moyens intellectuels la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur. Il s'agit donc d'égaliser les chances d'accès plus que de réduire les disparités de revenus. Pour ce faire, la politique la plus naturelle est de donner aux familles qui n'en ont pas les moyens, les ressources nécessaires à la poursuite d'études supérieures. Cette politique devrait être par ailleurs financée de façon équitable par les familles qui en ont les moyens.

Cette approche s'appuie sur une conception de la justice qui n'admet pas d'exception. Elle exclut les situations encore fréquentes où, pour les familles à faibles revenus, les bourses et autres aides de l'État ne suffisent pas à couvrir les coûts privés des études supérieures. Elle impose les réformes que nous allons présenter dans cette section.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, deux remarques s'imposent. D'abord, il serait naïf de croire qu'en rendant l'enseignement supérieur accessible à tous, on a réalisé la démocratisation de l'enseignement. On sait qu'en Belgique, comme ailleurs, la sélection s'est faite bien avant et

qu'à 18 ans, il n'y a plus d'égalité des chances. Ensuite, on devine que le niveau de revenu en-dessous duquel une famille doit être intégralement aidée est quelque peu arbitraire et que, tout à la fois, son choix est crucial. Trop élevé, le coût financier serait insupportable ; trop bas, l'idée de financement démocratique perdrait tout sens.

Base de comparaison

Même si la famille type est celle qui comprend deux parents et deux enfants, elle est loin d'être majoritaire dans le paysage social belge. Lorsqu'il faut calculer l'incidence des dépenses publiques et privées de l'enseignement supérieur sur le revenu familial, il est clair que cette incidence varie selon la taille et le type de famille. Une subvention de 400 000 F par étudiant, pour prendre un exemple, a une incidence différente selon qu'elle concerne une famille de 7 personnes ou une famille d'une personne, même si dans les deux cas elle s'adresse à une seule personne. Nous avons choisi comme référence la famille de 4 personnes dont le revenu est égal à 2,7 fois le revenu standardisé. Si les études supérieures d'un étudiant coûtent annuellement 500 000 F et que l'État prend en charge 8/10 de ce montant pour une famille dont le revenu standardisé est de 600 000 F, cela a les conséquences suivantes :

Le revenu actuel de cette famille est égal à $(600\ 000 \times 2,7) + 400\ 000$. Par comparaison avec une famille sans enfants aux études, il faut opposer $(600\ 000 \times 2,7) - 100\ 000$ à $(600\ 000 \times 2,7)$. S'il n'y avait pas d'intervention publique, le revenu à comparer serait $(600\ 000 \times 2,7) - 500\ 000$.

Ce sont là des conventions adoptées à titre de comparaison. Il faut rappeler que ces comparaisons se font le plus souvent à comportement donné. Il va sans dire que si une famille moyenne devait encourir le coût total des études, même en tenant compte d'une éventuelle réduction d'impôt, sa possibilité d'avoir des enfants aux études diminuerait. Dans les simulations, nous tiendrons compte de ce possible changement de comportement.

Dans ce qui suit, nous poursuivons un objectif central : *restructurer les critères d'octroi des bourses et de calcul des droits d'inscription pour atteindre plus d'équité.*

D'une part, en augmentant les droits d'inscription pour les plus hauts revenus, on s'appuie sur ces ménages pour l'obtention de ressources additionnelles. D'autre part, en adoptant le revenu standardisé du ménage comme critère de base pour le calcul des bourses, on vise à une plus grande efficacité redistributive.

Force est de constater cependant que l'importance de ces transferts, bien que significative dans le budget "éducation" des ménages concernés, ne permet pas de modifier de manière fondamentale la situation relative des ménages dans la distribution des revenus. C'est

d'ailleurs souhaitable. La politique éducative d'un pays ne peut se substituer à la fiscalité ou à la politique sociale. Son influence sur la distribution des revenus se fait avec retard, celui d'une génération. On s'intéressera à l'effet que ces transferts devraient avoir sur la participation des jeunes à l'enseignement supérieur, ainsi qu'à leurs conséquences sur le plan budgétaire de la Communauté française.

Cadre d'analyse

Au Tableau 8.a, nous reproduisons les traits essentiels du mécanisme de calcul des bourses et des droits d'inscription tel qu'il était en vigueur durant l'année académique 1995-1996. Il faut noter que le revenu pris en compte pour ces calculs est le revenu globalement imposable du ménage. Les montants indiqués correspondent à des ménages avec deux personnes à charge ; pour d'autres types de ménages, ce sont essentiellement les seuils de revenu qui varient en fonction du nombre de personnes à charge. Les bourses "externes" sont celles allouées à des étudiants qui habitent chez leurs parents et les bourses "internes" à des étudiants qui "kotent".

Comme on peut l'observer, les montants maxima des bourses sont seulement accordés dans des cas de revenus extrêmement faibles (moins de 72.100 francs par an), et en outre la limite supérieure donnant droit à des allocations au taux minimum, est atteinte à 728.800 francs de revenu imposable global (avant déductions fiscales).

Tableau 8.a
Régime en vigueur en 1995/1996 : bourses et droits d'inscription

(Montants en francs)

Revenu global net du ménage (deux personnes à charge)	Allocations d'étude	
	Internes	Externes
< 72 100	136 000	84 500
72 100 et 144 200	115 400	63 400
144 200 et 728 800	115 400 à 22 000	63 400 à 12 000

Taux	Droits d'inscription		
	Enseignement de type court	Enseignement de type long	Enseignement universitaire
Boursier	1 060	1 588	2 915
Intermédiaire	5 600	11 200	9 015
Plein	5 600	11 200	24 290

Au Tableau 8.b, on reproduit une série d'informations déjà présentées auparavant : nombre de boursiers, montant moyen de bourses et de droits d'inscription par déciles et revenu standardisé du ménage. On indique également l'importance des montants budgétaires globaux représentés par l'ensemble de ces transferts, selon nos estimations. Ainsi, on remarque que selon ces estimations le solde positif pour la Communauté française serait de l'ordre de 1 070 millions de francs, résultant de la différence entre 1.688 millions de droits d'inscription et 618 millions d'allocations d'études.

La deuxième partie de ce tableau rappelle également des résultats présentés auparavant. C'est par rapport au revenu de type C que nous analysons dans les points suivants, l'impact des scénarios alternatifs.

Tableau 8.b
Estimation de la situation actuelle

Déciles	Nombre			Montants moyens		Budget (droits – bourses) <i>(millions)</i>
	Etudiants	Boursiers	% boursiers	Allocation d'études	Droits d'inscription	
1	5.223	3.836	73,4	43.433	7.783	-125
2	8.181	6.007	73,4	27.020	7.464	-101
3	10.838	7.556	69,7	21.315	7.469	-80
4	10.943	5.148	47,0	19.188	7.650	-15
5	13.208	1.339	10,1	18.292	10.786	118
6	13.410	240	1,8	17.523	13.734	179
7	16.719	1	0	9.300	15.135	253
8	17.700	0	0	0	15.638	277
9	16.746	0	0	0	16.240	272
10	17.275	0	0	0	16.972	293
Total	130.243	24.127	18,5	25.592	12.961	1.070

Situation des ménages

Déciles	Revenu standardisé ¹³					
	Ménages avec étudiants			Tous les ménages		
	Revenu B	Revenu C	Variation %	Revenu B	Revenu C	Variation %
1	189.413	202.061	6,7	149.964	151.941	1,4
2	256.172	262.590	2,5	219.661	221.407	0,8
3	290.673	294.501	1,3	257.333	258.599	0,5
4	317.219	317.962	0,2	280.720	280.974	0,1
5	345.476	341.180	-1,2	314.701	312.940	-0,6
6	375.954	368.375	-2,0	341.906	338.624	-1,0
7	409.246	401.155	-2,0	377.460	373.608	-1,0
8	455.445	447.238	-1,8	429.362	425.244	-1,0
9	523.004	514.812	-1,6	496.034	491.884	-0,8
10	718.958	710.142	-1,2	693.682	688.747	-0,8
Total	387.786	383.494	-1,1	355.817	354.083	-0,5
Gini	28,95	27,72		35,17	34,76	

Proposition de réforme

Notre proposition de réforme est présentée au Tableau 9.a. Le fait le plus important à remarquer est que nous adoptons la notion de revenu net standardisé (après déduction des impôts directs et addition des allocations familiales) comme critère de base de cette proposition, ce qui nous amène à choisir des seuils correspondant, approximativement, à des seuils de revenu facilement identifiables. Le premier seuil, 200.000 francs annuels par unité de consommation, est relativement proche du seuil de pauvreté relatif correspondant à la moitié du revenu médian calculé sur base de l'ensemble de la population francophone, le deuxième seuil, 350.000 francs annuels, correspond au revenu médian, et enfin, le seuil de 500.000 francs correspond à la séparation entre les 20% de ménages ayant les revenus les plus élevés et le reste de la population.

Comme dans la situation actuelle, nous avons distingué deux catégories de boursiers : les étudiants qui vivent chez leurs parents (externes) et les étudiants qui ont un kot (internes) ; et des frais d'inscription spécifiques par type de formation : enseignement de type court, long ou universitaire. Par application de ces trois seuils de revenu, on distingue quatre catégories d'étudiants.

Pour la première catégorie, revenus inférieurs à 200.000 francs annuels, les montants des allocations d'études (120.000 et 81.000 francs) et des droits d'inscription (1.000, 1.500 et 3.000 francs pour les trois orientations, respectivement) sont comparables aux taux pratiqués actuellement (cf. Tableau 8.a) et correspondent aux étudiants avec les revenus les plus faibles.

¹³ Revenu B = Revenu de base + allocations familiales + exonérations d'impôt
 Revenu C = Revenu B + allocations d'études – droits d'inscription (nets des réductions)

Pour la deuxième catégorie, avec des revenus allant de 200.000 à 350.000 francs annuels, les droits d'inscription doublent par rapport à la première catégorie, tout en restant à un niveau faible (2.000, 3.000 et 6.000 francs pour les trois orientations, respectivement). Le montant des allocations d'étude diminue progressivement en fonction du revenu (de 200.000 à 350.000 francs annuels) jusqu'à atteindre un seuil minimum que nous avons fixé à 10.000 francs.

C'est à partir du seuil correspondant au revenu médian, 350.000 francs annuels, que les droits d'inscription augmenteraient progressivement jusqu'à atteindre un plafond fixé à 12.000 francs dans l'enseignement court, 24.000 dans l'enseignement long et 48.000 francs dans l'enseignement universitaire. Le plafond serait appliqué aux étudiants appartenant à des ménages disposant de revenus égaux ou supérieurs à 500.000 francs annuels (par unité de consommation).

Tableau 9.a
Proposition de réforme : bourses et droits d'inscription

(Montants en francs)

Revenu Standardisé	Allocations d'études	
	Internes	Externes
< 200.000	120.000	81.000
200.000 à 350.000	120.000 à 10.000	81.000 à 10.000
350.000 à 500.000	0	0
> 500.000	0	0

Revenu Standardisé	Droits d'inscription		
	Enseignement de type court	Enseignement de type long	Enseignement universitaire
< 200.000	1.000	1.500	3.000
200.000 à 350.000	2.000	3.000	6.000
350.000 à 500.000	2.000 à 12.000	3.000 à 24.000	6.000 à 48.000
> 500.000	12.000	24.000	48.000

C'est par application de cette proposition que nous arrivons à l'établissement du scénario de base présenté au Tableau 9.b. Comparé à la situation actuelle, présentée au Tableau précédent, on soulignera plusieurs différences.

Tout d'abord, le nombre de boursiers est passé de 24.127 à 24.725, soit une faible augmentation résultant de l'application des nouveaux critères d'octroi (cf. Tableau 9.a). Ensuite le montant moyen des allocations d'étude double, passant de 25.592 francs à 46.362 francs, et est concentré essentiellement dans les deuxième et troisième déciles de revenus. Enfin, on assiste à une diminution tout à fait prévisible du surplus de la Communauté française qui passerait de 1.070 millions à 916 millions. En effet, le budget des allocations devrait pratiquement doubler dans ce scénario de base, atteignant 1.146 millions, pendant que

les droits d'inscription atteindraient 2.062 millions et subiraient une augmentation de l'ordre de 20% par rapport à la situation actuelle.

Tableau 9.b
Scénario de base

Déciles	Nombre			Montant moyen		Budget (droits – bourses) (millions)
	Etudiants	Boursiers	% boursiers	Allocations d'étude	Droits d'inscription	
1	5.223	3.839	73,5	88.287	2.592	-325
2	8.181	6.013	73,5	58.914	3.655	-324
3	10.838	7.965	73,5	37.374	3.738	-257
4	10.943	6.907	63,1	22.499	3.815	-113
5	13.208	0	0	0	3.888	51
6	13.410	0	0	0	7.911	106
7	16.719	0	0	0	14.197	237
8	17.700	0	0	0	22.972	406
9	16.746	0	0	0	32.532	544
10	17.275	0	0	0	34.180	590
Total	130.243	24.725	19,0	46.362	15.835	916

Revenu standardisé des ménages¹⁴

Déciles	Ménages avec étudiants			Tous les ménages		
	Revenu initial C	Revenu après simulation	Variation %	Revenu initial C	Revenu après simulation	Variation %
1	202.061	222.087	9,9	151.941	155.230	2,2
2	262.590	276.735	5,4	221.407	225.256	1,7
3	294.501	302.964	2,9	258.599	261.398	1,1
4	317.962	322.828	1,5	280.974	282.640	0,6
5	341.180	343.606	0,7	312.940	313.935	0,3
6	368.375	371.486	0,8	338.624	339.971	0,4
7	401.155	401.656	0,1	373.608	373.846	0,1
8	447.238	443.389	-0,9	425.244	423.313	-0,5
9	514.812	506.593	-1,6	491.884	487.721	-0,8
10	710.142	701.203	-1,3	688.474	683.193	-0,8
Total	383.494	384.113	0,2	354.083	354.334	0,1
GINI	27,72	26,03		34,76	34,18	

Certainement l'aspect le plus remarquable de cette proposition est son impact distributif. Selon nos estimations, présentées en bas du Tableau 9.b, le revenu standardisé des ménages avec étudiants dans les premiers déciles de revenu serait affecté positivement, avec des taux allant de 10 % pour le premier décile, à près de 3% pour le troisième décile. L'impact négatif sur le revenu des ménages avec étudiants dans les déciles supérieurs serait inférieur à 2%. On remarquera aussi que par rapport à la situation actuelle, le gain en termes d'indice de Gini est de près de deux points pour les ménages avec étudiants et de plus d'un demi point pour l'ensemble des ménages.

¹⁴ Les revenus que nous comparons sont les revenus nets augmentés des transferts en ce compris les allocations d'études et les droits d'inscription.

Afin d'analyser la sensibilité de ces résultats à d'autres hypothèses alternatives, nous avons développé plusieurs autres scénarios qui feront l'objet de la section suivante.

Scénarios alternatifs

L'ensemble des scénarios que nous allons analyser ont comme cadre de référence le scénario de base. Par rapport à ce scénario, ils introduisent des modifications de différents ordres qui nous ont semblé pertinentes pour évaluer des propositions alternatives de réforme. Il va de soi que d'autres scénarios alternatifs pourront également être analysés à partir du scénario de base au départ du même cadre de référence.

Dans le cadre de cette recherche, nous allons développer les scénarios suivants :

- Scénario 1 : Adaptation du montant des allocations d'étude pour obtenir une situation budgétaire comparable à l'actuelle.
- Scénario 2 : Adaptation des droits d'inscription de façon à parvenir à une situation budgétaire identique à l'actuelle.
- Scénario 3 : Prise en compte des changements dans la participation aux études supérieures.
- Scénario 4 : Attribution des droits aux allocations d'études aux étudiants qui ont échoué lors de l'année antérieure d'étude.
- Scénario 5 : Introduction du revenu cadastral dans le calcul du revenu globalement imposable.

Scénario 1

Nous adaptons le montant des allocations d'études de façon à parvenir à une situation budgétaire comparable à l'actuelle, soit un « surplus » de 1.070 millions de francs. Lorsque les revenus du ménage sont inférieurs à 200.000 francs, le montant des allocations d'étude octroyées est ramené à 75.000 francs, pour les étudiants qui vivent sous le toit familial et à 97.500 pour les étudiants « koteurs ». Lorsque les revenus sont compris entre 200.000 et 350.000 francs, les montants des allocations d'étude décroissent jusqu'au montant minimum (fixé à 10.000 francs).

Tableau 10.a
Scénario 1 : bourses et droits d'inscription
(Montants en francs)

Revenu standardisé	Allocations d'études	
	Internes	Externes
< 200.000	97.500	75.000
200.000 à 350.000	97.500 à 10.000	75.000 à 10.000
350.000 à 500.000	0	0
> 500.000	0	0

Revenu standardisé	Droits d'inscription		
	Enseignement de type court	Enseignement de type long	Enseignement universitaire
< 200.000	1.000	1.500	3.000
200.000 à 350.000	2.000	3.000	6.000
350.000 à 500.000	2.000 à 12.000	3.000 à 24.000	6.000 à 48.000
> 500.000	12.000	24.000	48.000

La situation budgétaire initiale de la Communauté française est ainsi maintenue : surplus de 1.058 millions, résultat de la différence entre le montant des droits d'inscription perçus : 2.062 millions et le montant global des allocations d'étude octroyées : 1.004 millions.

Cette mesure, de réduction du montant des allocations d'étude, ramènerait le nombre de boursiers à un niveau légèrement inférieur (24.634) et le montant moyen des allocations d'étude à 40.767, c'est-à-dire 6.000 francs en moins que dans le scénario de base. Cette situation reste néanmoins plus favorable, que la situation actuelle, pour les étudiants des premiers déciles de revenu (Tableau 10.b).

Tableau 10.b
Scénario 1

Déciles	Nombre			Montant moyen		Budget (droits – bourses) <i>(millions)</i>
	Etudiants	Boursiers	% boursiers	Allocations d'étude	Droits d'inscription	
1	5.223	3.839	73,5	77.404	2.592	-283
2	8.181	6.013	73,5	51.671	3.655	-280
3	10.838	7.965	73,5	32.770	3.738	-220
4	10.943	6.817	62,3	19.862	3.815	-93
5	13.208	0	0	0	3.888	51
6	13.410	0	0	0	7.911	106
7	16.719	0	0	0	14.197	237
8	17.700	0	0	0	22.972	406
9	16.746	0	0	0	32.532	544
10	17.275	0	0	0	34.180	590
Total	130.243	24.635	18,9	40.767	15.835	1.058

Revenu standardisé des ménages

Déciles	Ménages avec étudiants			Tous les ménages		
	Revenu initial C	Revenu après simulation	Variation %	Revenu initial C	Revenu après simulation	Variation %
1	202.061	217.892	7,8	151.941	154.541	1,7
2	262.590	273.974	4,3	221.407	224.505	1,4
3	294.501	301.212	2,3	258.599	260.819	0,9
4	317.962	321.840	1,2	280.974	282.302	0,5
5	341.180	343.606	0,7	312.940	313.935	0,3
6	368.375	371.486	0,8	338.624	339.971	0,4
7	401.155	401.656	0,1	373.608	373.846	0,1
8	447.238	443.389	-0,9	425.244	423.313	-0,5
9	514.812	506.593	-1,6	491.884	487.721	-0,8
10	710.142	701.203	-1,3	688.474	683.193	-0,8
Total	383.494	383.555	0,0	354.083	354.104	0,0
GINI	27,72	26,33		34,76	34,25	

Scénario 2

Dans le cadre de ce scénario, nous adaptons le montant des droits d'inscription de façon à parvenir à une situation budgétaire comparable à l'actuelle. Les montants des bourses d'étude restent inchangés par rapport à la simulation de base (un maximum de 81.000 francs pour les étudiants vivant chez leurs parents et de 120.000 francs pour les étudiants « koteurs »). Les droits d'inscription restent inchangés pour les ménages dont les revenus sont inférieurs à 350.000 francs, ils varient en fonction du revenu, entre 350.000 et 500.000 francs, pour atteindre un plafond fixé à 14.000 francs dans l'enseignement de type court, 27.000 francs dans l'enseignement de type long et 54.000 francs dans l'enseignement universitaire, pour des revenus égaux ou supérieurs à 500.000 francs.

Tableau 11.a

Scénario 2 : bourses et droits d'inscription

(Montants en francs)

Revenu standardisé	Allocations d'études	
	Internes	Externes
< 200.000	120.000	81.000
200.000 à 350.000	120.000 à 10.000	81.000 à 10.000
350.000 à 500.000	0	0
> 500.000	0	0

Revenu standardisé	Droits d'inscription		
	Enseignement de type court	Enseignement de type long	Enseignement universitaire
< 200.000	1.000	1.500	3.000
200.000 à 350.000	2.000	3.000	6.000
350.000 à 500.000	2.000 à 14.000	3.000 à 27.000	6.000 à 54.000
> 500.000	14.000	27.000	54.000

Le budget estimé de la Communauté française, de l'ordre de 1.087 millions, est conservé grâce à l'augmentation du montant global des droits d'inscription 2.233 millions, le budget des allocations d'étude allouées reste identique à celui du scénario de base : 1.146 millions.

Le montant moyen des droits d'inscription atteint 17.148 francs, ce qui correspond à une augmentation de l'ordre de 35%. La diminution du revenu pour les ménages des trois derniers déciles reste de l'ordre de 2% du revenu initial (Tableau 11b). L'impact sur la distribution des revenus des ménages serait cependant marginal (cfr. deuxième partie du Tableau 11b).

Tableau 11.b
Scénario 2

Déciles	Nombre			Montant moyen		Budget (droits – bourses) (millions)
	Etudiants	Boursiers	% boursiers	Allocations d'étude	Droits d'inscription	
1	5.223	3.839	73,5	88.287	2.592	-325
2	8.181	6.013	73,5	58.914	3.655	-324
3	10.838	7.966	73,5	37.374	3.738	-257
4	10.943	6.907	63,1	22.499	3.815	-113
5	13.208	0	0	0	3.890	51
6	13.410	0	0	0	8.492	113
7	16.719	0	0	0	15.589	260
8	17.700	0	0	0	25.435	450
9	16.746	0	0	0	35.348	591
10	17.275	0	0	0	37.028	639
Total	130.243	24.725	19,0	46.362	17.148	1.087

Revenu standardisé des ménages

Déciles	Ménages avec étudiants			Tous les ménages		
	Revenu initial C	Revenu après simulation	Variation %	Revenu initial C	Revenu après simulation	Variation %
1	202.061	222.086	9,9	151.941	155.230	2,2
2	262.590	276.735	5,4	221.407	225.256	1,7
3	294.501	302.964	2,9	258.599	261.398	1,1
4	317.962	322.827	1,5	280.974	282.640	0,6
5	341.180	343.604	0,7	312.940	313.934	0,3
6	368.375	371.158	0,8	338.624	339.829	0,4
7	401.155	400.912	-0,1	373.608	373.492	0,0
8	447.238	442.096	-1,1	425.244	422.664	-0,6
9	514.812	505.172	-1,9	491.884	487.001	-1,0
10	710.142	699.723	-1,5	688.474	682.319	-0,9
Total	383.494	383.427	-0,0	354.083	354.057	0,0
GINI	27,72	25,95		34,76	34,12	

Scénario 3

Nous avons procédé à une estimation de la probabilité de poursuivre des études de niveau supérieur en fonction du revenu standardisé du ménage. Ainsi nous avons pu estimer l'impact résultant sur la participation aux études par application de la proposition de base. En effet, selon nos estimations, les modifications introduites dans le système de financement des études

supérieures devraient avoir comme conséquence une augmentation nette du taux de fréquentation de ce type d'enseignement. Cette augmentation serait de l'ordre de quinze cents étudiants (1.507), résultant, d'une part, d'un accroissement de la participation dans les premiers déciles de revenu (1814 étudiants supplémentaires) et, d'autre part, d'une diminution de la participation dans les déciles supérieurs (moins 307).

Comme conséquence, cette augmentation du nombre d'étudiants induit une augmentation du nombre de boursiers (1.203) et une réduction dans le montant des droits d'inscription. Budgétairement, cet accroissement se traduit par une augmentation de 83 millions par rapport au scénario de base (sans compter l'éventuel l'impact budgétaire d'une augmentation du nombre d'étudiants sur les dépenses générales d'enseignement).

Tableau 12.a
Scénario 3

Déciles	Nombre			Montant moyen		Budget (droits-bourses) (millions)
	Etudiants	Boursiers	% boursiers	Allocations d'étude	Droits d'inscription	
1	5.982	4.397	73.5	88.290	2.577	-372
2	8.648	6.356	73.5	58.919	3.658	-342
3	11.131	8.181	73.5	37.377	3.739	-264
4	11.080	6.994	63,1	22.497	3.814	-115
5	13.281	0	0	0	3.888	51
6	13.485	0	0	0	7.913	106
7	16.729	0	0	0	14.197	237
8	17.594	0	0	0	22.970	404
9	16.616	0	0	0	32.527	540
10	17.204	0	0	0	34.182	588
Total	131.750	25.928	19.7	47.278	15.631	833

Impact de la variation de la participation à l'enseignement

Déciles	Variations en nombre	
	Etudiants	Boursiers
1	759	558
2	467	343
3	293	216
4	137	87
5	73	0
6	75	0
7	10	0
8	-106	0
9	-130	0
10	-71	0
Total	1.507	1.203

Revenu standardisé des ménages

Déciles	Ménages avec étudiants			Tous les ménages		
	Revenu initial C	Revenu après simulation	Variation %	Revenu initial C	Revenu après simulation	Variation %
1	202.061	222.096	9,9	151.941	157.148	3,4
2	262.590	276.736	5,4	221.407	226.353	2,2
3	294.501	302.964	2,9	258.599	261.957	1,3
4	317.962	322.827	1,5	280.974	282.903	0,7
5	341.180	343.606	0,7	312.940	314.048	0,4
6	368.375	371.485	0,8	338.624	340.107	0,4
7	401.155	401.657	0,1	373.608	373.862	0,1
8	447.238	443.391	-0,9	425.244	423.182	-0,5
9	514.812	506.596	-1,6	491.884	487.571	-0,9
10	710.142	701.202	-1,3	688.474	683.087	-0,8
Total	383.494	384.482	0,2	354.083	354.694	0,2
GINI	27,72	26,06		34,76	33,87	

Scénario 4

Jusqu'à présent dans l'ensemble des scénarios analysés, nous avons considéré qu'environ 30% des étudiants réunissant les conditions de revenu ne pouvaient bénéficier des allocations d'études pour avoir subi un échec dans leur parcours scolaire, ce qui est représentatif de la situation actuelle.

Dans le scénario 4, nous attribuons les mêmes droits aux allocations d'études aux étudiants qui ont échoué lors de l'année antérieure d'étude. D'aucuns estiment en effet qu'à terme tous les étudiants réguliers («finançables») devraient pouvoir bénéficier des allocations d'études sans devoir subir une pénalisation financière immédiate suite à un premier échec dans leurs études.

Dans ce scénario, le nombre de boursiers augmente donc sensiblement par rapport au scénario de base (près de 40%). Ils perçoivent toujours des allocations d'études de 46.309 francs et versent des droits d'inscription de 15.835 francs (en moyenne).

Etant donné l'augmentation du nombre de boursiers, le montant global des allocations d'étude allouées atteint 1.557 millions, alors que le montant global des droits d'inscription reste inchangé (2.062 millions). De ce fait, le budget de la Communauté française est fortement diminué sous ce scénario, pour s'élever à 504 millions (Tableau 13).

Evidemment, une telle modification dans les conditions d'octroi aura un impact redistributif important. Au Tableau 13 (deuxième partie), on observe une variation de l'ordre de 15,9% et de 8,5%, respectivement, pour les premier et deuxième déciles de revenu parmi les ménages concernés.

L'octroi d'allocations d'études aux étudiants qui n'ont pas réussi une année d'étude aurait un impact social assez important, en effet, l'échec scolaire est plus important pour les catégories sociales les plus modestes.¹⁵

Tableau 13
Scénario 4

Déciles	Nombre			Montant moyen		Budget (droits – bourses) (millions)
	Etudiants	Boursiers	% boursiers	Allocations d'étude	Droits d'inscription	
1	5.223	5.223	100,0	87.946	2.592	-445
2	8.181	8.181	100,0	58.914	3.655	-452
3	10.838	10.838	100,0	37.374	3.738	-364
4	10.943	9.397	85,9	22.499	3.815	-169
5	13.208	0	0	0	3.888	51
6	13.410	0	0	0	7.911	106
7	16.719	0	0	0	14.197	237
8	17.700	0	0	0	22.972	406
9	16.746	0	0	0	32.532	544
10	17.275	0	0	0	34.180	590
Total	130.243	33.639	25,8	46.309	15.835	504

Revenu standardisé des ménages

Déciles	Ménages avec étudiants			Tous les ménages		
	Revenu initial C	Revenu après simulation	Variation %	Revenu initial C	Revenu après simulation	Variation %
1	202.061	234.179	15,9	152.310	157.584	3,5
2	262.590	284.833	8,5	222.685	228.737	2,7
3	294.501	308.093	4,6	261.371	265.867	1,7
4	317.962	325.593	2,4	285.603	288.216	0,9
5	341.180	343.606	0,7	318.217	319.212	0,3
6	368.375	371.486	0,8	345.281	346.629	0,4
7	401.155	401.656	0,1	380.749	380.988	0,1
8	447.238	443.389	-0,9	431.362	429.431	-0,4
9	514.812	506.593	-1,6	498.736	494.573	-0,8
10	710.142	701.203	-1,3	696.023	690.742	-0,8
Total	383.494	385.763	0,6	358.971	359.888	0,3
GINI	27,72	25,17		34,76	33,96	

Scénario 5

Dans ce dernier scénario, notre objectif est d'estimer l'effet d'une modification du calcul du revenu imposable globalement du ménage en suivant la réforme introduite récemment par la Communauté flamande¹⁶. Sans prétendre appliquer cette réforme dans tous ces détails, nous introduisons ce qui à notre avis constitue l'élément le plus important de cette réforme : la double prise en compte dans le revenu global des ménages des revenus cadastraux afférents à des biens immobiliers (en dehors de l'habitation privée).

¹⁵ Voir Donni et Pestieau (1995) et Leclercq et al. (1998).

¹⁶ Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap (1997-1998).

Les autres paramètres du scénario restent identiques à la simulation de base.

Malgré l'effet de cet accroissement «artificiel» des revenus imposables du ménage, le nombre de boursiers reste stable par rapport au scénario de base : 24.503 (Tableau 14).

Tableau 14
Scénario 5

Déciles	Nombre			Montant moyen		Budget (droits – bourses) (millions)
	Etudiants	Boursiers	% boursiers	Allocations d'étude	Droits d'inscription	
1	5.223	3.673	70,3	88.016	2.516	-310
2	8.181	6.012	73,5	58.913	3.652	-324
3	10.838	7.965	73,5	37.373	3.736	-257
4	10.943	6.853	62,6	22.524	3.765	-113
5	13.208	0	0	0	3.752	49
6	13.410	0	0	0	7.925	106
7	16.719	0	0	0	14.198	237
8	17.700	0	0	0	23.086	408
9	16.746	0	0	0	32.655	546
10	17.275	0	0	0	34.180	590
Total	130.243	24.503	18,8	46.096	15.846	934

Revenu standardisé des ménages

Déciles	Ménages avec étudiants			Tous les ménages		
	Revenu initial C	Revenu après simulation	Variation %	Revenu initial C	Revenu après simulation	Variation %
1	202.061	220.553	9,2	151.941	149.475	2,0
2	262.590	276.734	5,4	221.407	221.093	1,7
3	294.501	302.963	2,9	258.599	255.896	1,1
4	317.962	322.802	1,5	280.974	279.842	0,6
5	341.180	343.671	0,7	312.940	311.195	0,3
6	368.375	371.478	0,8	338.624	332.336	0,4
7	401.155	401.656	0,1	373.608	370.747	0,1
8	447.238	443.329	-0,9	425.244	419.371	-0,5
9	514.812	506.531	-1,6	491.884	484.300	-0,9
10	710.142	701.203	-1,3	688.474	666.574	-0,8
Total	383.494	384.040	0,1	354.083	354.466	0,1
GINI	27,72	26,02		34,76	34,17	

Revenus et indices d'inégalité

- Revenu A = Revenu de base
- Revenu B = Revenu après allocations familiales et déductions d'impôts
- Revenu C = Revenu B, allocations d'études et droits d'inscription
- Revenu D = Revenu C et déduction des coûts privés
- Revenu E = Revenu D et dépenses publiques

Revenus et indices d'inégalité	A	B	C	D	E
Revenu moyen standardisé annuel (x1000)					
Tous	331,4	341,5	340,5	329,2	348,7
Familles avec étudiants	368,5	393,4	391,0	362,9	411,4
Autres familles	306,4	306,4	306,4	306,4	306,4
Inégalité intra (Indice de Theil $\theta = 0$)					
Tous	0,0933	0,0952	0,0940	0,0913	0,0957
Familles avec étudiants	0,0784	0,0744	0,0725	0,0750	0,0681
Autres familles	0,0965	0,0965	0,0965	0,0965	0,0965
Décomposition des inégalités (%)					
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Inter (Between)	4,4	8,0	7,7	3,8	11,1
Intra (Within)	95,6	92,0	92,3	96,2	88,9
Within (%)					
Familles avec étudiants	52,2	49,1	48,6	51,5	45,5
Autres familles	43,4	42,9	43,7	44,7	43,4

- Scénario de base : Voir le tableau 9a.
- Scénario 1 : Adaptation du montant des allocations d'étude pour obtenir une situation budgétaire comparable à l'actuelle.
- Scénario 2 : Adaptation des droits d'inscription de façon à parvenir à une situation budgétaire identique à l'actuelle.
- Scénario 3 : Prise en compte des changements dans la participation aux études supérieures.
- Scénario 4 : Attribution des droits aux allocations d'études aux étudiants qui ont échoué lors de l'année antérieure d'étude.
- Scénario 5 : Introduction du revenu cadastral dans le calcul du revenu globalement imposable.

Revenus et indices d'inégalité	Situation actuelle	Base	1	2	3	4	5
Revenu moyen standardisé annuel (x1000)							
Tous	340,5	340,3	340,3	340,1	340,3	340,5	340,4
Familles avec étudiants	391,0	390,5	390,4	390,0	390,5	390,9	390,7
Autres familles	306,4	306,4	306,4	306,4	306,4	306,4	306,4
Inégalité intra (Indice de Theil $\theta = 0$)							
Tous	0,0940	0,929	0,930	0,927	0,929	0,925	0,926
Familles avec étudiants	0,0725	0,0697	0,0701	0,0695	0,0697	0,687	0,0691
Autres familles	0,0965	0,0965	0,0965	0,965	0,965	0,965	0,965
Décomposition des inégalités (%)							
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Inter (Between)	7,7	7,7	7,7	7,6	7,7	7,8	7,8
Intra (Within)	92,3	92,3	92,3	92,4	92,3	92,2	92,2
Within (%)							
Familles avec étudiants	48,6	47,7	47,9	47,7	47,7	47,4	47,5
Autres familles	43,7	44,6	44,4	44,7	44,6	44,8	44,7

Conclusions

Dans cette étude, nous nous sommes intéressés à deux aspects du financement des études supérieures en Communauté française de Belgique. D'une part, les conditions d'octroi des allocations d'études et la fixation des droits d'inscription et, d'autre part, l'incidence que ces transferts ont sur la distribution de revenus familiaux de la population francophone concernée.

Par rapport à la situation actuelle, on propose un nouveau schéma de financement fondé sur la prise en compte des seuils de revenu (par unité de consommation) largement admis, et utilisés, par les institutions internationales comme indicateurs du niveau de vie des ménages.

Différents scénarios alternatifs ont été étudiés. Ils conduisent à une augmentation substantielle du montant global des bourses mais également à une diminution des inégalités au sein de la population (voir Tableau 15). Cette augmentation des dépenses est cependant compensée dans la plupart des scénarios par un accroissement des droits d'inscription pour les catégories de revenu supérieures (en particulier pour les tranches au-delà du double du revenu médian). Les résultats obtenus permettent, dans la majorité des cas, le maintien d'un solde budgétaire positif comme c'est le cas actuellement selon nos estimations.

Enfin, d'autres scénarios nous ont permis d'étudier la sensibilité des résultats à différentes hypothèses : la prise en compte des changements induits par les nouvelles règles de financement dans le taux de participation aux études supérieures (Scénario 3) ; l'attribution de bourses à des étudiants « finançables », indépendamment des résultats obtenus au cours de l'année qui précède (Scénario 4) ; et la double prise en compte des revenus cadastraux correspondant à des biens immobiliers en dehors de la résidence principale (Scénario 5).

Cette étude a poursuivi aussi deux autres objectifs. D'une part, étudier l'effet sur la distribution des revenus de l'ensemble des transferts en faveur des ménages avec jeunes poursuivant des études supérieures et, d'autre part, proposer une maquette représentative de la situation actuelle, afin de permettre la simulation d'autres réformes éventuelles du financement de l'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique.

En effet, le système de financement en vigueur n'est pas unique, des systèmes alternatifs sont appliqués dans d'autres pays de l'Union européenne et ailleurs¹⁷. Ils sont basés souvent sur

¹⁷ Voir à ce sujet les études regroupés dans « Gestion de l'enseignement supérieur » (OCDE, 1996).

des prémisses différentes : prise en compte de la situation du jeune individuellement et non pas celle du ménage d'origine ; remplacement des bourses par des crédits d'impôts à rembourser au cours de la vie active après la fin des études ; etc. Malheureusement il n'existe pas, à notre connaissance, d'études comparatives sur les avantages et les inconvénients de ces financements alternatifs, ce qui nous aurait permis d'approfondir l'analyse présentée ici.

Tableau 15
Synthèse des résultats obtenus pour les différents scénarios

- Situation actuelle : Régime des allocations d'études et des droits d'inscription en vigueur en 1995/96.
- Scénario de base : Voir le tableau 9a.
- Scénario 1 : Adaptation du montant des allocations d'étude pour obtenir une situation budgétaire comparable à l'actuelle.
- Scénario 2 : Adaptation des droits d'inscription de façon à parvenir à une situation budgétaire identique à l'actuelle.
- Scénario 3 : Prise en compte des changements dans la participation aux études supérieures.
- Scénario 4 : Attribution des droits aux allocations d'études aux étudiants qui ont échoué lors de l'année antérieure d'étude.
- Scénario 5 : Introduction du revenu cadastral dans le calcul du revenu globalement imposable.

Scénario	Boursiers		Allocations d'études (en millions)	Droits d'inscription (en million)	Situation budgétaire		Indice de Gini	
	Nombre	Variation (en nombre)			Montant (millions de francs)	Variation (en %)	Ménage avec étudiants	Tous les ménages
Situation actuelle	24.127		618	1.688	1.070		27,72	34,76
Scénario de base	24.725	+ 598	1.146	2.062	916	- 14,4	26,03	34,18
Scénario 1	24.635	+ 508	1.004	2.062	1.058	- 1,1	26,33	34,25
Scénario 2	24.725	+ 598	1.146	2.233	1.087		25,95	34,12
Scénario 3	25.928	+ 1.801	1.225	2.059	833	22,1	26,06	33,87
Scénario 4	33.639	+ 9.512	1.557	2.062	504	- 52,9	25,17	33,96
Scénario 5	24.503	+ 376	1.129	2.063	934	- 12,7	26,02	34,17

Annexe 1

Caractéristiques de la population de base

Le Tableau A.1 donne la composition de la population francophone âgée entre 35 et 59 ans soumise à l'Impôt des Personnes Physiques. Au sein de cette population on distingue deux groupes de contribuables en fonction de la présence ou non de jeunes à charge âgés entre 14 et 17 ans en 1995. Il apparaît que c'est essentiellement dans les catégories allant de 35 à 49 ans que se situent les ménages concernées par cet étude.

Tableau A.1
Contribuables francophones âgés de 35 à 59 ans
Revenus de 1995

Age du contribuable	Ménages avec jeunes de 14 à 17 ans	Ménages sans jeunes de 14 à 17 ans	Population francophone
35-39	76.734	94.547	171.281
40-44	103.710	59.084	162.794
45-49	40.689	113.078	153.767
50-54	4.636	102.523	107.159
55-59	744	106.877	107.621
		(en %)	
35-39	44,8	55,2	100,0
40-44	63,7	36,3	100,0
45-49	26,5	73,5	100,0
50-54			
55-59			

Le Tableau A.2 compare les revenus moyens des ménages avec et sans jeunes âgés de 14 à 17 ans. D'une manière générale on observe que ce sont les premiers qui disposent, en moyenne, de revenus supérieurs.

Tableau A.2
Revenu moyen par déclaration à l'IPP
Exercice 1995

Age du contribuable	Ménages avec jeunes de 14 à 17 ans	Ménages sans jeunes de 14 à 17 ans	Population francophone
		(revenu annuel en milliers de francs)	
35-39	914	668	814
40-44	893	651	844
45-49	955	684	843
50-54	1084	745	867
55-59	1136	767	822

Annexe 2

Estimation des probabilités de poursuivre des études supérieures

C'est à partir des informations disponibles au travers des vagues successives du Panel de Démographie Familiale que nous avons pu constituer un échantillon, composé par 385 jeunes âgés entre 15 et 17 ans en 1992, pour lesquels il était possible de connaître l'orientation prise dans leurs vies : soit la poursuite des études supérieures au-delà de la scolarité obligatoire, soit l'engagement dans la vie active (ou d'autres formes de non-activité). Le Tableau A.3 donne un aperçu de cette évolution en fonction de l'âge du départ en 1992. (les jeunes qui poursuivent des études de niveau secondaire au-delà de l'âge de 18 ans, font partie de la catégorie « autres » aux fins de cette analyse).

Tableau A.3

Orientations poursuivies

Panel de Démographie Familiale

Age	Nombre	Supérieur non-universitaire		Supérieur Universitaire	Autres
		Type court	Type long		
15	134	2,2	11,2	40,3	46,3
16	125	6,4	14,4	24,0	55,2
17	126	12,7	16,7	21,4	49,2
Tous	385	7,0	14,0	28,8	50,2

Afin d'estimer les probabilités de faire des études supérieures, nous avons estimé un modèle Probit ayant comme variables explicatives l'âge (en forme binaire) et le revenu du ménage (en forme logarithmique et quadratique). Un modèle similaire a été aussi estimé pour chacune des modalités d'études. L'ensemble des résultats est présenté au Tableau A.4.

Tableau A.4
Modèles Probit
Paramètres estimés

Variables		Etudes Supérieures	Supérieur non-universitaire		Supérieur Universitaire
			Type court	Type long	
Constante		-59,9 (5,2)	-77,1 (3,7)	-3,4 (0,01)	-67,8 (3,4)
<u>Age</u>	15	0	0	0	0
	16	-0,786 (22,2)	-0,534 (8,1)	-0,857 (8,8)	-0,209 (1,1)
	17	-0,385 (5,6)	-0,256 (2,0)	-0,359 (2,4)	-0,048 (0,1)
<u>Revenu</u>	log(y)	10,9 (4,6)	14,9 (3,5)	-1,5 (0,1)	12,3 (3,0)
	log(y) ²	-0,500 (3,9)	3,4 (3,5)	0,106 (0,1)	-0,561 (2,7)
Log (Max. de Vrais.)		-233,9	-178,5	-88,3	-147,3

A la lecture de ce tableau, il apparaît que le revenu du ménage joue un rôle important sur la poursuite des études supérieures. C'est donc au départ de ces paramètres que nous avons calculé les probabilités pour chacun des déciles de revenu (Tableau A.5), et par la suite le nombre total d'étudiants dans chacun des scénarios et simulations présentées dans les différentes sections de cette étude. Il faut souligner que nous avons fait usage de ces probabilités, mais également d'un calibrage pour obtenir une répartition des différentes orientations comparable à celle observée au cours des dernières années.

Tableau A.5
Probabilités estimées

Déciles de revenu	Etudes Supérieures	Structure interne selon orientation des études		
		Supérieur non-universitaire		Supérieur Universitaire
		Type court	Type long	
1	0,186	0,517	0,230	0,214
2	0,281	0,595	0,123	0,285
3	0,333	0,599	0,108	0,310
4	0,339	0,592	0,103	0,330
5	0,403	0,575	0,103	0,347
6	0,424	0,549	0,108	0,363
7	0,467	0,520	0,118	0,374
8	0,496	0,474	0,136	0,386
9	0,510	0,403	0,174	0,397
10	0,596	0,277	0,300	0,403
Tous	0,399	0,492	0,152	0,358

Annexe 3

▪ **Nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur, en Communauté française**¹⁸

Enseignement	1994/95	1995/96
Pédagogique	15 253	15 892
Court	39 207	40 442
Long	15 022	14 526
Universitaire	62 300	62 533
Total (court + long + univ.)	116 529	117 501

▪ **Budget annuel, en francs, de l'enseignement de la Communauté française**

Enseignement	1995	1996
Court	7 830 900 000	8 001 400 000
Long	2 775 400 000	2 620 600 000
Universitaire	17 076 500 000	16 945 600 000
Total	27 682 800 000	27 567 600 000

▪ **Allocations d'études**¹⁹

Années	1994/95	1995/96
Nombre de boursiers	25 861	25 625
Montant global des allocations d'étude, en francs	894 805 700	877 424 200
Allocation moyenne, en francs	34 601	34 241

¹⁸ Ministère de la Communauté française (1998).

Bibliographie

CEF (1999), *Propositions pour une réforme de la réglementation relative aux allocations d'études dans l'enseignement supérieur*, avis n° 60, Bruxelles.

Deleeck, H. (1996), Sécurité sociale et pauvreté, *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 1996, 3, 439-489.

Docquier F., Laurent S. et Perelman S. (1999), *Capital humain, emploi et revenus du travail*, Cahiers Economiques de Bruxelles (à paraître), Bruxelles.

Donni O. et Orban V. (1995), *Inégalités sociales à l'université, le cas de la Communauté française de Belgique*, CREPP WP 95/05, Université de Liège.

Donni O. et Pestieau P. (1995), *Peut-on parler de démocratisation de l'enseignement supérieur ?*, Reflets et perspectives de la vie économique, tome XXXIV.

INS (1997), *Statistique Fiscale des Revenus. Exercice 1996*, Bruxelles.

Leclercq D. (1998), *Pour une pédagogie universitaire de qualité*, Mardaga.

Ministère de la Communauté française (1998), *Statistiques générales de l'enseignement et de la formation*, Bruxelles.

Ministerie van de Vlaamse Gemmeenschap (1998), *Studietoelagen 1997-1998*, Bruxelles.

OCDE (1996), *Gestion de l'enseignement supérieur*, Vol. 8 – n° 1, France.

Perelman, S., Pestieau, P. et Stévant M. (1997), *Droits d'inscription, allocations d'études et démocratisation dans l'enseignement universitaire*, CREPP, Université de Liège.

PSBH (1995), *Panel de Démographie Familiale*.

Vanheesbeke X. et De Smet A. (1997), *Rapport d'activité du service des allocations et prêts d'études pour les années scolaires et académiques 1994/95 et 1995/96*, Communauté française, Bruxelles.

¹⁹ Voir Vanheesbeke et De Smet, Communauté française.